



La direction de la prévention, de la sécurité et de la protection

- DPSP -

Ses missions

- La lutte contre les incivilités
- La protection des équipements, des bâtiments et des espaces verts municipaux
- L'assistance aux catégories les plus fragiles de la population
- La tranquillisation des quartiers et des événements festifs
- L'animation des politiques de prévention
- La prévention des risques majeurs
- Les outils d'analyse et de pilotage

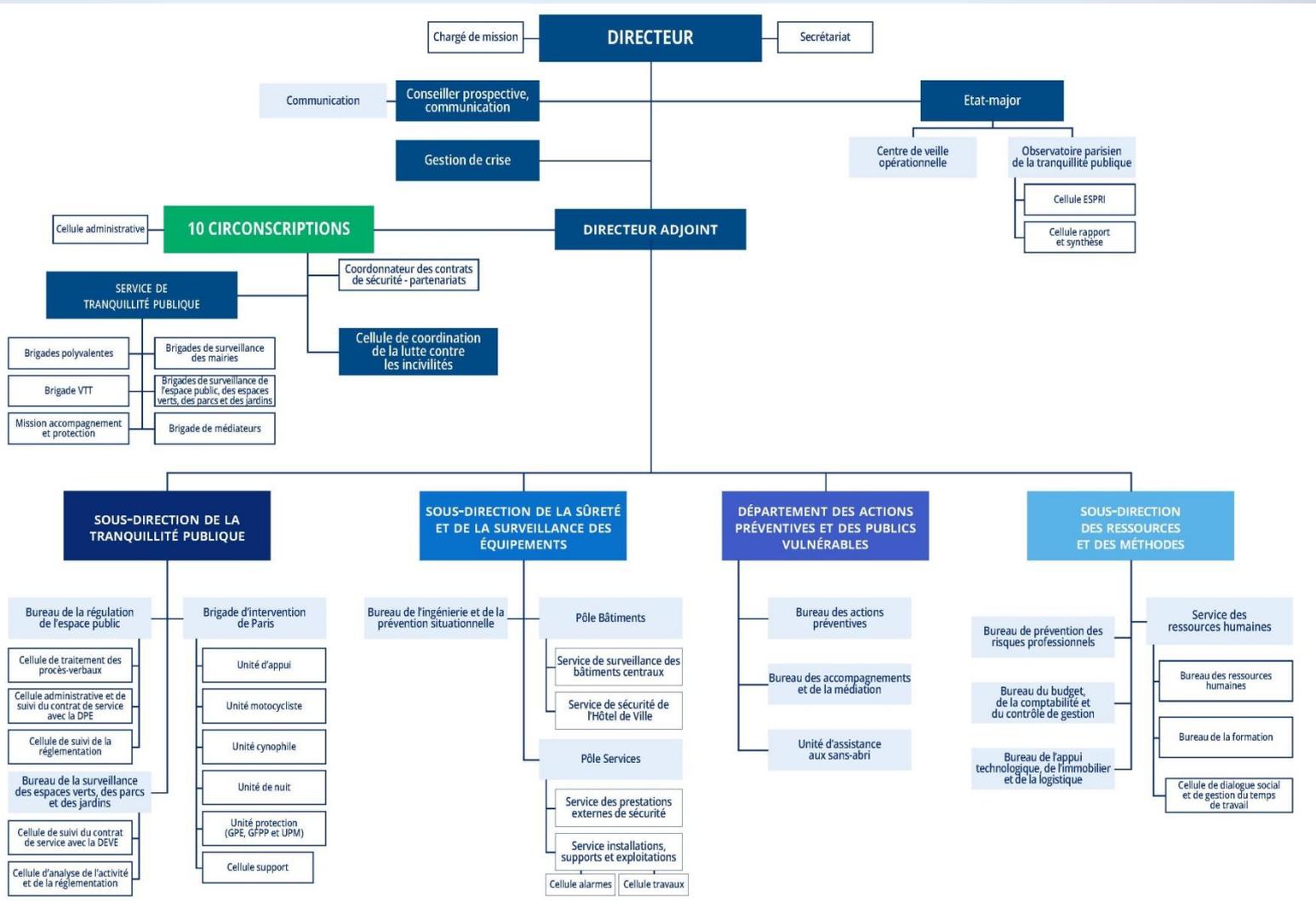


Pourquoi une nouvelle direction?



- **Mieux lutter contre les incivilités du quotidien**
(dépôts d'encombrants, malpropreté, occupation abusive de l'espace public, nuisances sonores...)
- **Rassembler au sein d'une même direction l'ensemble des agents luttant contre les incivilités**
- **Doublement des moyens humains : près de 1900 agents en uniforme qui interviennent sur la totalité de l'espace public : rues, parcs et jardins,....**
- **Affectation de moyens supplémentaires aux jours et heures les plus pertinents (week-end et soirée)**
- **Une déconcentration plus fine permettant un engagement en continu au plus près des réalités singulières des arrondissements**

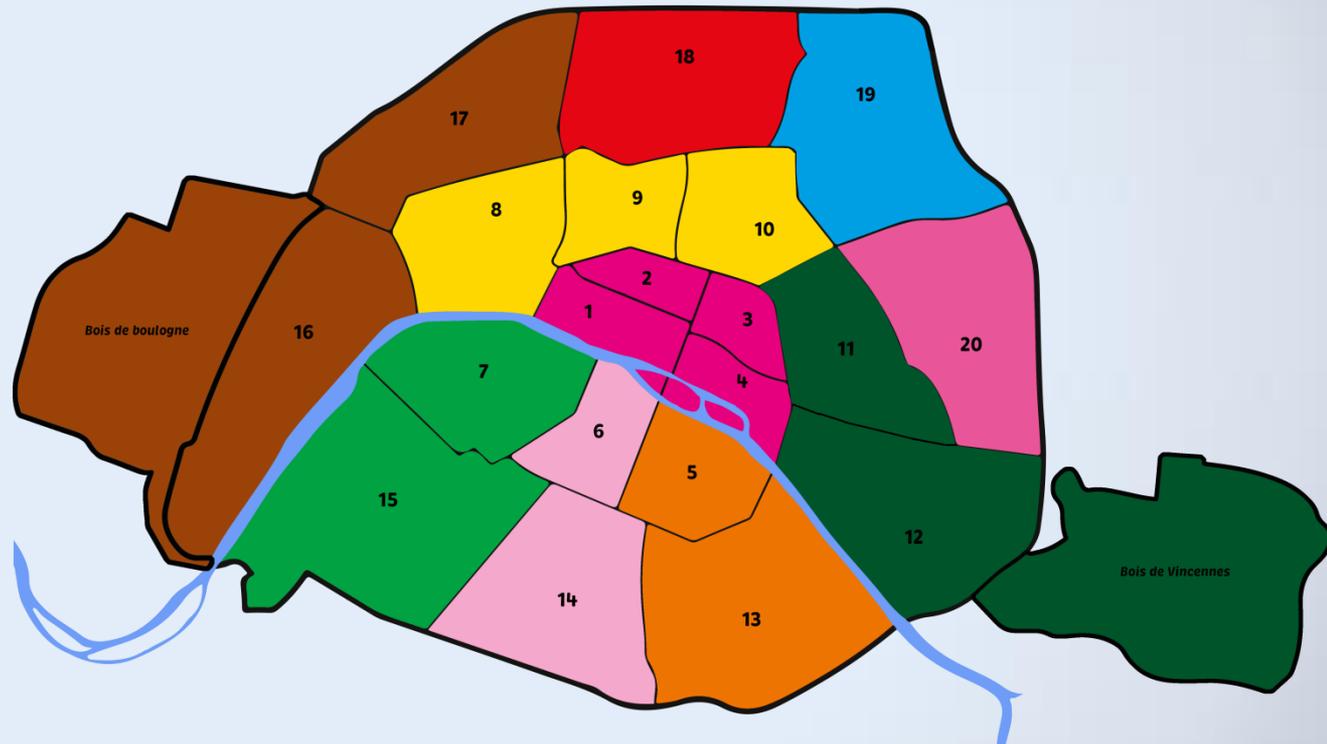
L'organisation de la nouvelle direction



La lutte contre les incivilités (1/3)

- La DPSP est composée de 10 circonscriptions territoriales

Le chef de circonscription est le seul interlocuteur des mairies d'arrondissement en matière de lutte contre les incivilités



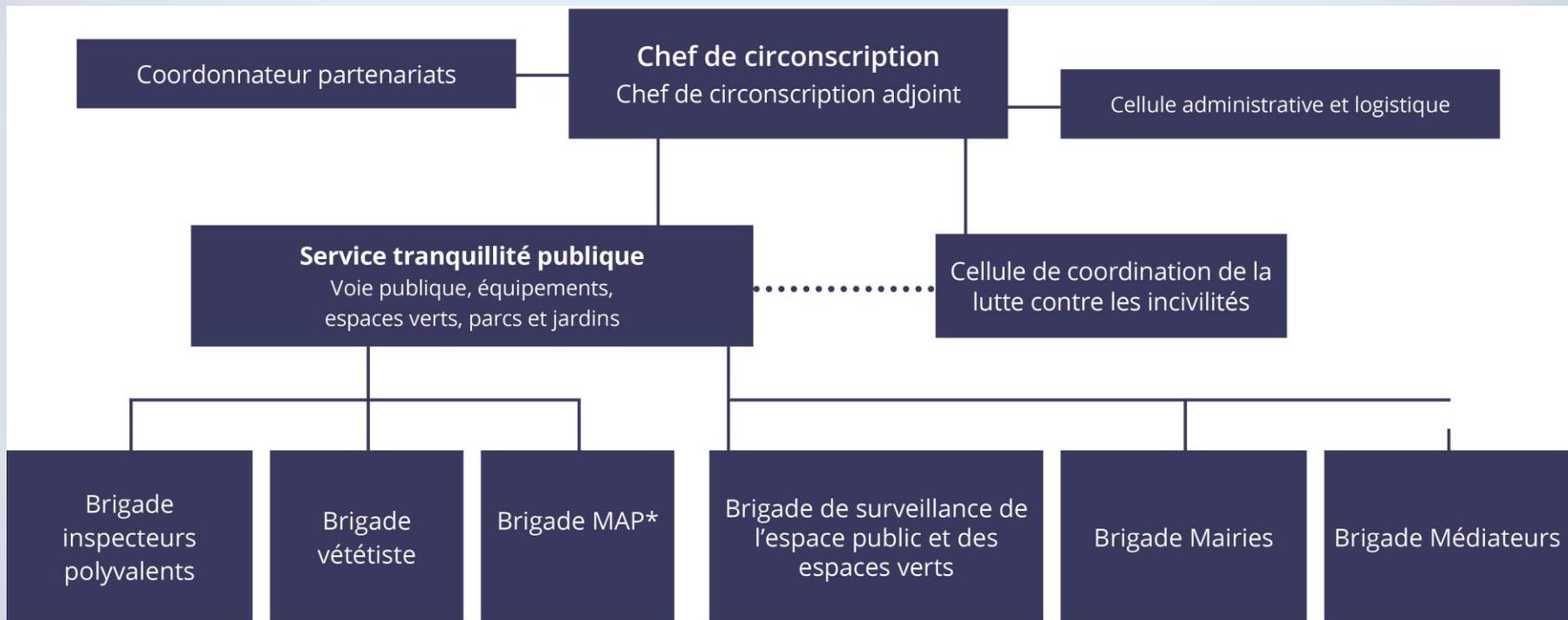
45 697

Procès verbaux dressés en 2015

10

Circonscriptions territoriales

La lutte contre les incivilités (2/3)



* MISSION ACCOMPAGNEMENT PROTECTION (Accompagnement des personnes âgées lors de leurs dépôts et retraits bancaires, contrôle des points d'école, aide aux victimes vulnérables)

1

Cellule de coordination
de la lutte contre les incivilités

1

Brigade de surveillance
des espaces verts

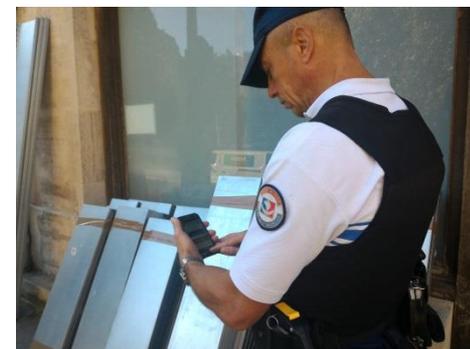
40

ISVP environ pour chacune
des circonscriptions

La lutte contre les incivilités (3/3)

- **La DPSP est dotée de structures de pilotage**
 - Le bureau de régulation de l'espace public
 - Le bureau de la surveillance des espaces verts
- **La DPSP s'appuie sur une brigade d'intervention (BIP)**
 - Composée de 300 agents, la BIP intervient 7j/7, 24h/24 sur l'ensemble du territoire parisien
 - Elle dispose d'une unité d'appui, une unité de nuit, une unité cynophile et une unité de protection.
- **La verbalisation dématérialisée et innovante**

Les ISVP utilisent un *Smartphone* doté d'une application permettant la saisie et le transfert rapide du procès verbal



900

Inspecteurs de sécurité

500

Agents d'accueil et
de surveillance

320

Agents à la BIP

La protection des équipements, des bâtiments et des espaces verts municipaux

- La protection des équipements, des usagers qui les fréquentent et des personnels qui y travaillent est l'une des missions prioritaires
- Cette protection est assurée par les agents d'accueil et de surveillance (AAS) appuyés par les inspecteurs de sécurité (ISVP)
- La protection passe aussi par des dispositifs technologiques
 - La DPSP effectue des diagnostics, préconise et coordonne l'installation de dispositifs de sûreté coordonné au Centre de veille opérationnel (CVO)
- La DPSP a recours à des prestataires externes
Le service de prestations externes de sécurité coordonne et contrôle l'activité des sociétés de gardiennage
- La DPSP subventionne le Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS)
qui assure la surveillance de 500 immeubles sociaux (plus de 75 000 logements surveillés)

57 540

Missions des ISVP dans les équipements municipaux en 2015

660

Sites sous alarmes raccordés au CVO

240

Dispositifs de sécurisation mis en place en 2015



L'assistance aux catégories les plus fragiles de la population

- **La protection des écoliers**

440 traversées de rues « points écoles » assurées par des vacataires

- **L'accompagnement des personnes âgées lors de leurs démarches bancaires**

Dispositif d'accompagnement et de protection pour des opérations bancaires en toute sécurité.

- **L'assistance aux sans-abri**

L'unité d'assistance aux sans-abri assure auprès des sans-abri le lien, l'assistance et le suivi social dans le but de permettre la sortie de rue.

- **L'aide aux jeunes en difficulté**

- Contribution de la DPSP au dispositif « Ville Vie vacances » (300 000 euros de subventions et des ISVP mis à disposition)
- La DPSP anime avec les Mairies d'arrondissement les « cellules d'échanges d'informations nominatives Mineurs en difficultés »

440

Points d'école surveillés

2 000

Accompagnements de personnes âgées par an

6 000

Jeunes bénéficiaires du dispositif « VVV »



La tranquillisation des quartiers et des événements festifs

- **Les médiateurs « correspondants de nuit » assurent 3 missions :**
 - La médiation (prévention des nuisances et des incivilités, résolution de « petits » conflits de voisinage ou entre usagers de l'espace public)
 - La veille sociale (écoute des personnes fragilisées, orientation vers les services sociaux)
 - La veille technique (signalement aux services techniques des dysfonctionnement en matière de voiries, de propreté...)
- **Les zones de sécurité prioritaires (ZSP)**
 - Trois zone à Paris : les quartiers Barbès/Château-Rouge/Goutte d'Or, Curial-Cambrai/Stalingrad et Orteaux/Saint-Blaise/Réunion.
 - Objectif : répondre aux préoccupations des habitants confrontés à la délinquance, à la violence et aux trafics.
- **Le plan sécurité des touristes**

Dispositif spécifique et coordonné avec la Police sur les territoires municipaux à forte fréquentation touristiques. Les ISVP mobilisés bénéficient d'une formation en anglais
- **La sécurisation des grands événements**

Piétonisation, foire du trône, nuit blanche...



125

Correspondants de nuit
Dans 10 arrondissements

3

Zones de sécurité
Prioritaires à Paris

2 320

Patrouilles dans les sites
touristiques en été 2016

L'animation des politiques de prévention

• Le contrat parisien de prévention et de sécurité (CPPS)

- Coopération entre les principaux partenaires publics parisiens compétents en matière de prévention et de sécurité
- Il prévoit un plan d'actions organisé autour de 3 axes:
 - prévenir la délinquance des jeunes
 - lutter contre les violences faites aux femmes et renforcer l'aide aux victimes
 - améliorer la tranquillité publique.

• Les 20 contrats d'arrondissement

Sur le modèle du CPPS, ces contrats déclinent les actions à mener à l'échelle locale. Ils sont élaborés en concertation avec les Maires d'arrondissement.

• La prévention de la récidive

- TIG
- Chantier d'insertion pour des personnes sortant de prison
- Financement de 2 postes de « coordonnateurs justice » pour des personnes travaillant dans des Maisons d'arrêt
- Programme d'accompagnement renforcé pour des jeunes parisiens impliqués dans les trafics de stupéfiants
- Soutien d'un chercheur du CNRS qui effectue une thèse sur les facteurs de « désistance »



CONTRAT PARISIEN
DE PRÉVENTION
ET DE SÉCURITÉ 2015
2020



1

Contrat parisien de
Prévention et de sécurité

20

Contrats de prévention et
sécurité d'arrondissements

400

TIG dans les services
de la Ville en 2015

La prévention des risques majeurs

- **Mission de sauvegarde de la population**

En cas de risques sanitaires, naturels, technologiques, bâtimentaires, terroristes ou grands rassemblements sociaux ou festifs

- **Élaboration, en amont, de plans d'actions**

- Coordination avec l'ensemble des services municipaux mais aussi avec les services de l'Etat et les opérateurs de réseaux
- Actualisation des documents règlementaires sur les risques majeurs (plan communal de sauvegarde ou le document d'information communal sur les risques majeurs...)
- Organisation d'exercices mettant en scène des situations de crise

- **Informers la population**



Les outils d'analyse et de pilotage

- **Le Centre de veille opérationnelle**

- En fonction de la nature de l'événement, de sa gravité et du caractère urgent, le CVO diffuse les informations aux élus et cadres de la Ville.
- Le CVO coordonne les astreintes de toutes les directions de la Ville et déclenche l'intervention des services concernés

- **L'observatoire parisien de la tranquillité publique**

- Recensement des faits de nature à troubler la tranquillité publique dans les équipements municipaux (procédure ESPRI)
- Analyse transmise, chaque semaine, aux circonscriptions territoriales qui peuvent ainsi adapter leurs dispositifs opérationnels
- L'OPTP fournit également des bilans aux directions et alimente le service de la prévention situationnelle pour l'élaboration de ses études de sûreté...

10 572

Signalements recensés
En 2015

- 9,72%

d'atteintes aux personnes dans les
équipements municipaux en 2015

